

Mail de la DRDJSCS Nouvelle-Aquitaine

De : DRDJSCS-NA-VOLONTARIAT-SOCIAL - DRDJSCS Nouvelle-Aquitaine

Envoyé le : lundi 30 mars 2020 13:03;

Objet : Dispositif de mobilisation des étudiants en travail social volontaires

Mesdames, Messieurs les directeurs des associations gestionnaires du secteur social et médico-social

Afin d'assurer la continuité de l'activité des structures sociales et médico-sociales et pallier les absences de certains professionnels liées à l'épidémie du covid-19, la Direction générale de la cohésion sociale propose de recourir à des étudiants du travail social **disponibles et volontaires** pour apporter un appui dans les semaines à venir.

Pour rappel, je vous invite à maintenir les stages dans vos structures avec accord du stagiaire et de l'établissement de formation

La fermeture des établissements de formation en travail social à compter du 16 mars, ainsi que la suspension de certains stages sur décision de la structure qui les accueillait, va libérer des étudiants susceptibles de se porter volontaires. Une telle intervention d'étudiants volontaires est juridiquement envisageable dans la mesure où les professions du travail social ne sont pas réglementées, à l'exception des assistants de service social. S'agissant de futurs professionnels, étant à des degrés divers d'avancement dans leur cursus de formation, les attentes à leur égard ne pourront évidemment pas être identiques à celles de professionnels aguerris ou même d'étudiants récemment diplômés. Néanmoins, sous réserve d'un encadrement adapté et de la définition claire de leur contexte d'intervention, ils pourront contribuer à assurer la continuité du service dans cette période complexe.

Un recensement des étudiants volontaires est actuellement effectué par les établissements de formation en travail social de Nouvelle-Aquitaine.

Une procédure dématérialisée a été mise en place par la DRDJSCS pour recenser les besoins des structures intéressées par l'intervention d'étudiants en travail social.

Je vous remercie de diffuser très largement le lien ci-dessous à vos établissements et/ou services pour les inviter à exprimer leurs besoins le plus rapidement possible.

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/covid-19-etudiants-en-travail-social-recensement-d>

Ce recueil de besoin sera adressé au plus vite, par mes services, aux établissements de formation qui opéreront la mise en relation entre les étudiants volontaires et les structures en demande.

L'intervention de ces étudiants devra évidemment se faire dans un cadre juridique clair.

Deux formes sont envisageables:

- Le contrat à durée déterminée. Dans ce cadre, la relation contractuelle qui se met en place ne concerne que l'employeur et l'étudiant.

- La convention de stage. Pour cette option, l'établissement de formation garde une responsabilité, même si l'accompagnement du stage qu'il doit mettre en place pourra être adapté en raison des circonstances exceptionnelles.

En tout état de cause, dans les deux cas, la structure devra transmettre les consignes sanitaires permettant d'assurer la sécurité des étudiants.

Les étudiants concernés devront par ailleurs **bénéficier d'un justificatif de déplacement professionnel de l'employeur** leur permettant de se rendre sur leur lieu d'exercice, tel que prévu l'article 1er du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans

le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19.

La DGCS étudiera la possibilité d'une reconnaissance de cette période dans le cadre du cursus de formation et de la certification finale.

S'agissant des besoins des structures, seront privilégiés les établissements devant assurer une continuité de l'accueil, notamment dans le domaine de **l'hébergement d'urgence, de la protection de l'enfance et de l'accueil de personnes âgées et handicapées.**

Les services d'aide à domicile dans les secteurs prioritaires feront l'objet d'une attention particulière.

Enfin, sans écarter la piste du bénévolat, notamment dans le cadre du dispositif envisagé pour la mobilisation des personnes volontaires pour s'investir sur des missions de solidarité, il semble opportun de mobiliser ces étudiants, dont les compétences sont spécifiques, sur des missions qui ne sont habituellement pas dévolues aux bénévoles.

Vos interlocuteurs habituels se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire éventuelle.

Bien cordialement et bon courage

--

[Le Directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale](#)

DRDJSCS Nouvelle Aquitaine
7 Bvd Jacques Chaban-Delmas
33525 BRUGES Cedex